

Recommandations avant l'envoi des dossiers de recherche de partenaire au rectorat - Drareic

Cette procédure **concerne uniquement les dossiers de recherche de partenaire germanophone.**

Pour tous les candidats qui ont déjà un correspondant prêt à réaliser un échange individuel, l'inscription est possible tout au long de l'année, voir la procédure « Echange avec partenaire connu » sur notre site.

Ce document est destiné aux **secrétariats et équipes des établissements du second degré.**

Inscription en ligne par les familles **du 8 septembre au 12 octobre 2025**

18 octobre 2025 : dernier délai pour l'envoi des dossiers par les établissements au Rectorat-Drareic **par voie postale**

- Nombre **maximum** de dossiers de « recherche de partenaire » : **20 par établissement.**
- Une fois **l'inscription en ligne** terminée, la famille de l'élève candidat reçoit le dossier à imprimer **par courriel**, dans un délai de quelques jours après l'inscription en ligne.
- La famille vérifie, corrige éventuellement les informations et complète le dossier à la main.
- L'enseignant et le chef d'établissement **vérifient la durée de l'échange demandé** par l'élève (p.1), le contenu du **dossier (p.1 à 6 + lettre + photos + bulletin)** puis émettent un avis sur la candidature (page 7).
- Il est impératif que chaque échange individuel soit **encadré par un enseignant, « professeur tuteur »,** joignable par courriel, qui sera le contact privilégié du Rectorat et des deux élèves/ familles en échange.
- **NE PAS UTILISER D'AGRAFES POUR RELIER LES DOSSIERS.** Utiliser des trombones ou des pochettes.
- En plus des 7 pages du dossier, le candidat doit ajouter **3 pièces jointes** :
 - Une **lettre de présentation** en allemand, lisible, soignée et détaillée.
 - Une **page de photos de l'élève et de sa famille**, et éventuellement de son domicile (sur feuille A4).
 - La copie **d'un SEUL bulletin scolaire** de l'année scolaire 2024/25
- **L'établissement photocopie une fois le dossier (pages 1 à 6 du dossier + lettre)**, afin d'envoyer le dossier en **2 exemplaires**, à la Drareic. L'exemplaire original, si possible en couleurs, est destiné à la future famille du correspondant / de la correspondante. La Drareic conservera la copie du dossier. Le bulletin scolaire et la page 7 ne seront pas transmis à la famille allemande/ suisse.
- Envoyer les dossiers **par courrier postal uniquement**, au fur et à mesure et dès le mois de septembre.
Aucun envoi de dossiers par mail, s'il vous plaît !

Avant de nous envoyer les dossiers **par voie postale**, veuillez vérifier que chaque dossier est :

- complet et rangé dans l'ordre (**7 pages + une lettre + une page de photos + un bulletin**)
- validé et signé par le chef d'établissement en page 7
- **dossier en 2 exemplaires** (l'original + 1 copie)
- le bulletin scolaire, les photos, la page 7 suffisent **en un seul exemplaire**
- **pas d'agrafe** dans les dossiers, s'il vous plaît !

Merci d'avance pour ce travail de vérification de votre part qui nous est indispensable.